

CONSEIL MUNICIPAL

DU 17/09/2026

PROCÈS-VERBAL

DEPARTEMENT DU PUY-DE-DOME
ARRONDISSEMENT DE RIOM

Nombre de membres

Séance du 17/09/2026

Afférents au Conseil : 15

En exercice : 15

Présents : 13

Suffrages exprimés : 14

L'An deux mil vingt-six le dix sept septembre à dix-neuf heures trente
Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement
convoqué le onze septembre, s'est réuni au nombre prescrit
par la Loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M.
Luc CAILLOUX, Maire

Date de la convocation :

11/09/2026

Présents : CAILLOUX Luc, AUGHEARD Marie-Christine
GARDARIN Laetitia, GIRARD Grégory, FABRE Thomas, BRUN
Christophe, DIDIER Nadège, BUZON Jessica, MIGEON
Aurélie, CHARDON DU RANQUET Charles, LANGLAIS
Cédric, MORVAN Julien, DA FONSECA Grégory.

Absente représentée : TREHAND Charlotte

Absente excusée : DESTABLE Delphine.

Monsieur le Maire déclare la séance ouverte le quorum étant atteint.

En vertu de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur FABRE Thomas, conseiller, est nommé secrétaire de séance.

Monsieur le Maire demande aux membres de l'assemblée s'il y a des observations ou des remarques à propos du procès-verbal de la dernière séance du Conseil municipal.

DCM 2026/09/01 : Approbation du règlement intérieur du Conseil Municipal

Le Conseil Municipal,

Vu la note explicative de synthèse de Monsieur Le Maire,

Vu le Code Général des collectivités territoriales et notamment son article L.212-8,

CONSIDERANT le renouvellement du conseil Municipal,

CONSIDERANT la nécessité d'adopter le règlement intérieur du Conseil Municipal dans les 6 mois suivant l'installation du Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Adopte le règlement intérieur du Conseil municipal annexé à la présente délibération
- Dit que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois à compter de sa publication et notification

DCM 2026/09/02 : Convention patrimoine forestier avec ONF

La Commune et certaines sections sont propriétaires de parcelles forestières. Afin d'en assurer la gestion (entretien, coupe, plantations), Monsieur Le Maire propose de signer une convention avec l'Office Nationales des Forêts (ONF). Ci-joint en annexe la liste des parcelles concernées.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal :

- **AUTORISE** la gestion des parcelles forestières par l'ONF
- **AUTORISE** Monsieur Le Maire à signer toutes conventions en rapport à ce dossier.

ANNEXE : Liste des parcelles cadastrales concernées par la convention :

Commune	Propriétaire	Adresse	Section	Numéro	Surface cadastrale	Surface proposée au régime forestier
Saint Georges de Mons	Habitants des Arbres		ZW	80	2.2120	2.2120
Chapdes-Beaufort	Habitants des Arbres	Puy Doylet	AM	0089	0.1340	0.1340
Chapdes-Beaufort	Habitants des Arbres	La sagne	AM	0266	0.0320	0.0320
Chapdes-Beaufort	Habitants des Arbres	Puy Doylet	AM	0429	4.5610	4.5610
Chapdes-Beaufort	Habitants des Arbres	Puy Doylet	AM	0457	2.2994	2.2994
Chapdes-Beaufort	Habitants des Arbres	Puy Doylet	AM	0465	5.0720	5.0720
Chapdes-Beaufort	Habitants des Arbres	La Prade	ZI	0030	0.0528	0.0528
Chapdes-Beaufort	Habitants des Arbres	La Prade	ZI	0069	0.1549	0.1549
Chapdes-Beaufort	Habitants des Arbres	La Prade	ZI	0085	0.0450	0.0450
Chapdes-Beaufort	Habitants des Arbres	Puy Doylet	ZK	0009	2.2162	2.2162
SURFACE TOTALE						16.7793

Commune	Propriétaire	Adresse	Section	Numéro	Surface cadastrale	Surface proposée au régime forestier
Chapdes-Beaufort	Habitants de Barbecot	Le Rouget	AX	0245	0.7280	0.7280
Chapdes-Beaufort	Habitants de Barbecot	Cotte du Breau	AY	0003	6.3030	06.3030
Chapdes-Beaufort	Habitants de Barbecot	Cotte du Breau	AY	0035	2.2060	2.2060
Chapdes-Beaufort	Habitants de Barbecot	Cotte du Breau	AY	0343	5.7830	5.7830
Chapdes-Beaufort	Habitants de Barbecot	Grand Bois	AY	0359	1.3900	1.3900
Chapdes-Beaufort	Habitants de Barbecot	La Coeaille	AZ	0096	0.2510	0.2510
SURFACE TOTALE						16.6610

Commune	Propriétaire	Adresse	Section	Numéro	Surface cadastrale	Surface proposée au régime forestier
Chapdes-Beaufort	Habitants des Bouchauds	Cote Noire	AC	0063	3.7320	3.7320
Chapdes-Beaufort	Habitants des Bouchauds	Cote de l'aigle	AC	0070	2.9860	2.9860
Chapdes-Beaufort	Habitants des Bouchauds	Cote de l'aigle	AC	0072	0.1200	0.1200
SURFACE TOTALE						6.8380

Commune	Propriétaire	Adresse	Section	Numéro	Surface cadastrale	Surface proposée au régime forestier
Chapdes-Beaufort	Commune de Chapdes Bt	Buge de Malle	OD	0094	1.4570	1.4570
Chapdes-Beaufort	Commune de Chapdes Bt	Buge de Malle	OD	0095	5.5410	5.5410
Chapdes-Beaufort	Commune de Chapdes Bt	Buge de Malle	OD	0101	1.3670	1.3670
SURFACE TOTALE						8.3650

Commune	Propriétaire	Adresse	Section	Numéro	Surface cadastrale	Surface proposée au régime forestier
Chapdes-Beaufort	Habitants de Fraisse	Puy de Montcognol	AV	0396	4.2418	4.2418
SURFACE TOTALE						4.2418

Commune	Propriétaire	Adresse	Section	Numéro	Surface cadastrale	Surface proposée au régime forestier
Chapdes-Beaufort	Habitants des Rioux	Les Brondets	OF	0235	3.2215	3.2215
Chapdes-Beaufort	Habitants des Rioux	Couleyre du Moine	OF	0433	18.8214	18.8214
SURFACE TOTALE						22.0429

DCM 2026/09/03 : Demande de subvention étude pour le site de la Chartreuse Port Sainte Marie.

Monsieur le Maire explique que le projet d'étude pour le site de la Chartreuse Port Sainte Marie peut bénéficier d'une subvention dans le cadre du programme de La Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) . Il demande au Conseil Municipal de se prononcer sur la demande de subvention DRAC pour cette étude.

Après avoir délibéré et à l'unanimité, les membres du Conseil Municipal décident :

- **D'APPROUVER** les éléments du dossier tels que présentés.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier.

DCM 2026/09/04 : Demande de subvention au Conseil Général pour l'étude sur le site de la Chartreuse Port Sainte Marie

Monsieur le Maire explique que le projet d'étude pour le site de la Chartreuse Port Sainte Marie peut bénéficier d'une subvention au Conseil Général. Il demande au Conseil Municipal de se prononcer sur la demande de subvention pour cette étude.

Après avoir délibéré et à l'unanimité, les membres du Conseil Municipal décident :

- **D'APPROUVER** les éléments du dossier tels que présentés.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier.

Compte rendu des diverses commissions :

❖ **Commission Patrimoine :**

- Le vitrail de l'église doit être changé courant automne 2026
- Suite à l'état des lieux des Croix, trois d'entre elles vont être refaites et installées sur les socles existants.
- Des tables vont être installées.
- La fontaine place de l'église va être remise en eau.

❖ **Commission Cimetière :**

- La procédure de reprise de concessions est lancée. Des affichettes vont être installées au cimetière sur les concessions susceptibles d'être reprises si abandonnées.

❖ **Commission Ecole :**

- Le projet de végétalisation de la cour d'école suit son cours.
- Des bacs à sable vont être installés dans la cour.
- Une porte ouverte de l'école aura lieu le 17/10/2026.

❖ **Commission CCAS :**

- Le repas aura lieu le samedi 24 octobre 2026.

❖ **Commission Bâtiments :**

- Les toitures de l'église et de la Salle Champagnol vont être resuivies suite à des fuites d'eau.
- Le plafond de la cantine va être repeint aux vacances d'octobre.

Fin de séance à 21h40

Prochaine réunion de conseil le 15/10/2026 à 19h30.

Le secrétaire de séance

Thomas FABRE

Le Maire

Luc CAILLOUX